L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 20 OCTOBRE 1894.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 15me jour d'octobre 1894, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

In re Edward Duffy Quigley pétitionnant pour un changement de nom.
No 43,929—Division E.

Cette affaire avec le consentement des parties intéressées a été aujourd'hui entendue.

Présents : W. J. Wagnespack, avocat du demandeur.
Chas. A. Butler, avocat de district pour la paroisse d'Orléans.

Après avoir entendu les plaidoiries et l'évidence la Cour considérant la demande du pétitionnaire, Edward Duffy Quigley, bien fondée en raison de la loi, et l'évidence étant en faveur du pétitionnaire :

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur d'Edward Duffy Quigley, changeant son nom d'Edward Duffy Quigley à celui d'Edward Duffy, et déclarant que dorénavant son vrai et légitime nom sera Edward Duffy. Il est de plus ordonné qu'un honoraire de cinq dollars ($10), soit taxé comme frais de cour, pour être payé à Chas A. Butler, avocat de district et que le dit Edward Duffy paie les frais de cette affaire.

Jugement rendu le 15 octobre 1894.
Jugement signé le 19 octobre 1894.
[Signé] GEORGE H. THEARD,
Juge.

En témoignage de quoi, j'ai mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour d'octobre dans l'année de notre Seigneur mil huit et quatre vingt-quatorze (NOBLE TRIAY,
Député-Greffier.
20 oct—4f ou 5f en 15 j

Ventes pour Taxes de Ville

—SUR—

BIENS MEUBLES.

La ville de la Nouvelle-Orléans versus les débiteur délinquants pour taxes, Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1894.

Vu vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, aussi bien que par l'Ordonnance 5,124, C. S., adoptée le 28 Février 1882, comme il est contenu dans la section 43 de l'Acte 85 de 1888, le procederai à la vente à l'enchère publique, au lieu de la saisie, dans la Paroisse d'Orléans, entre les heures légales pour les ventes judiciaires, commençant à 11 h. A. M., le MARDI, 30ème jour d'octobre A. D. 1894 et continuant le MERCREDI, et chaque jour suivant jusqu'à ce que la dite vente soit terminée, toutes propriétés sur les quelles sont maintenant dues des taxes à la Ville de la Nouvelle-Orléans pour mettre en vigueur la perception de toutes les taxes assessées pendant l'année 1894, ensemble avec l'intérêt, du 1ème jour de juin 1894, jusqu'à paiement, et tous les dépens.

Bill No 987. Consolidated Rice Co., S. B. Daniel, Directeur. 31 rue Pe ers, mdises 10,000, comptant 1 000, montant de la taxe $220.

Bill No 989. L. Blumenthal & Co. 47 rue Décatur, mdises 5,000, comptant 500, montant de la taxe $110.

Au dit jour de la vente je vendrai telles parties de la dite propriété qu'indiquera le dit débiteur, ou dans le cas où le débiteur de taxes n'indiquera pas un montant suffisant de propriété, le procédera sans délai à vendre la plus petite partie de la dite propriété des dits débiteurs de taxes quelconque qu'achèteurs un adjudicataire quelconque pour le montant de taxes de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur de taxes. La vente se fera en estimation, au comptant, en monnaie légal des Etats-Unis.

C. H. SCHENCK,
Tresorier.
19 oct—19 20 22 23 24 25 26 27 29 30

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Harriet A. Oliver vs Robt Walcliman.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. — No 21,228—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procederai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, ancien No 95, nouveau No 429 rue Royale, entre Conti et St Louis dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, le 31 octobre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 oct—20 26 31

Peter Gallagher, agent, vs Laura Badour

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans.—No 21,042—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Children juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procederai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 30 octobre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
18 oct—18 23 30 Constable.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente au comptant de Café ; meuble des Pool et Pigeonhole tables, etc.

L. & H. Scharff vs Seely & Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 40,440.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procederai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 29 octob e 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, Nos 127 et 129 rue Marais (vieux numéros)—

Le contenu et installations, etc., du café situé dans les dits lieux, consistant d'un comptoir pour café et installations, tables, chaises, verrerie et faïence, vins et liqueurs etc. aussi—

Un (1) pool table.
Deux (2) pigeon hole tables.
Conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 oct—17 22 29

AVIS DE SUCCESSION.

(Succession de Joseph H. Hennare.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40 867—Division C.—Avis est par le present donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia Hibon, veuve de Joseph Raphael Hennard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
20oct—20 24 28 Greffier.

Succession de William Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,154—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur L. Morgan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
20 oct—20 24 28 Greffier.

Succession de Andreas Wist.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. No 42,803—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Mme Vve A. Wist, exécutrice, ne serait pas approuvés et homologués et la dite exécutrice déchargée.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
16 oct—16 20 25 Greffier.

Succession de L. Theodore Berg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,864—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par T. Christian Berg, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 oct—11 16 20 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

Arthur L. Morgan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,354—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette cause et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur L. Morgan, cydessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
18 oct—18 25 30

Anthony F. Grass vs Robert Cohen.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans — No 27,278 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Children juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procederai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 30 octobre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un coffre-fort en fer.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
18 oct—18 23 30 Constable.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente au comptant de Café, meuble des Pool et Pigeonhole tables, etc.

L. & H. Scharff vs Seely & Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 40,440.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procederai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 29 octob e 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, Nos 127 et 129 rue Marais (vieux numéros)—

Le contenu et installations, etc., du café situé dans les dits lieux, consistant d'un comptoir pour café et installations, tables, chaises, verrerie et faïence, vins et liqueurs etc. aussi—

Un (1) pool table.
Deux (2) pigeon hole tables.
Conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 oct—17 22 29

AVIS DE SUCCESSION.

(Succession de Joseph H. Hennare.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40 867—Division C.—Avis est par le present donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia Hibon, veuve de Joseph Raphael Hennard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
20oct—20 24 28 Greffier.

Succession de William Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,154—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry P. Dart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
20 oct—20 24 28 Greffier.

Succession de Andreas Wist.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. No 42,803—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Mme Vve A. Wist, exécutrice, ne serait pas approuvés et homologués et la dite exécutrice déchargée.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
16 oct—16 20 25 Greffier.

Succession de L. Theodore Berg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,864—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par T. Christian Berg, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11 oct—11 16 20 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

Arthur L. Morgan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,354—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette cause et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur L. Morgan, cydessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
18 oct—18 25 30

Anthony F. Grass vs Robert Cohen.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans — No 27,278 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Children juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procederai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 30 octobre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un coffre-fort en fer.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
18 oct—18 23 30 Constable.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente au comptant de Café ; meuble des Pool et Pigeonhole tables, etc.

L. & H. Scharff vs Seely & Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans,